

1157
à
1161. rêts de la puissance royale et à la cause des barons contre les gens d'église. Il fallait en outre que cet homme fût peu sensible au plus ou au moins de souffrance des Anglais indigènes ; car l'absurde loi de l'indépendance cléricale, autrefois dirigée spécialement contre la population vaincue, après lui avoir beaucoup nui lorsqu'elle résistait encore, lui était devenue favorable. Tout serf saxon qui parvenait à se faire ordonner prêtre était dès lors à jamais exempt de servitude, parce qu'aucune action intentée contre lui comme esclave fugitif, soit par les baillis royaux, soit par les officiers des seigneurs, ne pouvait le forcer de comparaître devant la justice séculière ; quant à l'autre justice, elle ne consentait point à laisser retourner à la charrue ceux qui étaient devenus les oints du Christ. Les maux de l'asservissement national avaient multiplié en Angleterre le nombre de ces clercs par nécessité, qui n'avaient point d'église, qui vivaient d'aumônes, mais qui, au moins, à la différence de leurs pères et de leurs compatriotes, n'étaient ni attachés à la glèbe, ni parqués dans l'enceinte des villes royales¹. Le faible espoir de ce recours contre l'oppression étrangère était alors, après les misérables succès de la servilité et de l'adulation, la plus brillante perspective pour un homme de race anglaise. Aussi le bas peuple se passionnait-il pour les privilèges cléricaux avec un zèle égal à celui que ses aïeux, dans d'autres temps, eussent déployé contre la résistance du clergé à la loi commune du pays.

Le chancelier, qui avait passé sa jeunesse au milieu des gens de haut parage, semblait dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés de l'Angleterre. D'un autre côté toutes ses liaisons d'amitié étaient avec des laïques ; il semblait ne connaître au monde d'autres droits

¹ Clerici acephali.

que ceux de la puissance royale ; il était le favori du roi 1157
et l'homme le plus habile en affaires : aussi les partisans à
de la réforme ecclésiastique le jugèrent-ils très-propre à 1161.
devenir le principal instrument ; et, bien longtemps avant
la mort de l'archevêque Thibaut, c'était déjà le bruit com-
mun à la cour que Thomas Beket obtiendrait la primatie¹.
En l'année 1161, Thibaut mourut ; et aussitôt le roi recom- 1161
manda son chancelier au choix des évêques, qui rarement à
hésitaient à élire un candidat ainsi protégé. Cette fois, ils 1162.
opposèrent une résistance que le pouvoir royal n'était pas
habitué à rencontrer de leur part. Ils déclarèrent qu'en leur
conscience ils ne croyaient pas pouvoir élever au siège du
bienheureux Lanfranc un chasseur et un guerrier de pro-
fession, un homme du monde et du bruit².

De leur côté, les seigneurs normands qui vivaient hors de l'intimité de la cour, et surtout ceux d'outre-mer, montrèrent une opposition violente à la nomination de Thomas ; la mère du roi fit de grands efforts pour le dissuader du projet de faire le chancelier archevêque³. Peut-être ceux qui n'avaient point vu Beket assez souvent ni d'assez près pour avoir en lui pleine confiance éprouvaient-ils une sorte de pressentiment du danger de confier un aussi grand pouvoir à un homme d'origine anglaise ; mais la sécurité du roi était sans bornes. Il s'obstina contre toutes les remontrances, et jura par Dieu que son ami serait primat d'Angleterre. Henri II tenait alors sa cour en Normandie, et Thomas s'y trouvait avec lui. Dans une des conférences

¹ Rumor in curia frequens. (Willielmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 17, apud hist. anglic. Script., ed. Sparke.)

² Quod nimis foret absonum et omni divino juri adversum hominem militari potius cingulo quam clericali officio mancipatum, canum sectatorum... (Vita B. Thomæ quadripart., lib. 1, cap. vi, p. 13.)

³ Dissuadente matre sua. (Cleri Angliæ ad B. Thomam epist., apud epist. divi Thomæ, lib. 1, p. 190, ed. Lupus.)

4161 qu'ils avaient habituellement ensemble sur les affaires de
à l'état, le roi lui dit qu'il devait se préparer à repasser la
4162. mer pour une commission importante. « J'obéirai, répondit
« le chancelier, aussitôt que j'aurai reçu mes instructions.
« — Quoi ! reprit le roi d'un ton expressif, tu ne devines
« pas ce dont il s'agit, et que je veux fermement que ce
« soit toi qui deviennes archevêque¹ ? » Thomas se mit à
sourire, et levant un pan de son riche habit : « Voyez un
« peu, dit-il, l'homme édifiant, le saint homme que vous
« voudriez charger de si saintes fonctions². D'ailleurs, vous
« avez sur les affaires de l'église des vues auxquelles je ne
« pourrais me prêter ; et je crois que si je devenais arche-
« vêque, nous ne serions bientôt plus amis³. » Le roi reçut
cette réponse comme un simple badinage ; et sur-le-champ
l'un de ses justiciers porta de sa part aux évêques d'Angle-
terre, qui depuis treize mois retardaient l'élection, l'ordre
formel de nommer sans délai le candidat de la cour⁴. Les
évêques fléchissant sous ce qu'on appelait alors la main
royale, obéirent avec une bonne grâce apparente⁵.

4162 Thomas Beket, cinquième primate depuis la conquête,
et le premier qui ait été Anglais de race, fut ordonné prê-
tre le samedi de la Pentecôte de l'année 1162, et le lende-
main consacré archevêque par le prélat de Winchester, en
présence des quatorze suffragants du siège de Canterbury.

¹ *Meæ voluntatis est te Cantuariensem præsullem fore. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. 1, cap. vi, p. 44.)*

² *Stemmata... quibus tunc indutus erat, subridendo ostendens et quasi oculis ingerens : Quam religiosum, inquit, virum, quam sanctum in tam sancta sede... constitui desideras ! (Ibid.)*

³ *Citissime a me auferes animum, et gratia, quæ nunc inter nos tanta est, in atrocissimum odium convertetur. (Ibid.)*

⁴ *Regni sui clero sedule injunxit... (Ibid.)*

⁵ *Minus sincere et canonice, id est per operam manumque regiam. (Guilielm. Neubrig., De reb. anglie., p. 157, ed. Hearne.)*

Peu de jours après sa consécration, ceux qui le virent ne 4162.
le reconnaissaient plus. Il avait dépouillé ses riches vête-
ments, démeublé sa maison somptueuse, rompu avec ses
nobles hôtes, et fait amitié avec les pauvres, les mendiants
et les Saxons¹. Comme eux il portait un habit grossier,
vivait de légumes et d'eau, avait l'air humble et triste, et
c'était pour eux seulement que sa salle de festin était ou-
verte et son argent prodigué². Jamais changement de vie
ne fut plus soudain, et n'excita d'un côté autant de co-
lère, et de l'autre autant d'enthousiasme³. Le roi, les
comtes, les barons, tous ceux que Beket avait servis au-
trefois, et qui avaient contribué à son élévation, se cru-
rent indignement trahis. Les évêques et le clergé normand,
ses anciens antagonistes, restèrent en suspens et l'obser-
vèrent : mais il devint l'idole des gens de basse condition ;
les simples moines, le clergé inférieur et les indigènes de
tout état virent en lui un frère et un protecteur.

L'étonnement et le dépit du roi passèrent toute mesure
quand il reçut en Normandie un message du primate qui lui
remettait le sceau royal, et déclarait que, se croyant in-
suffisant pour son nouvel office, il ne pouvait en cumuler
deux⁴. Henri soupçonna d'hostilité cette abdication, par

¹ *Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 24, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke. — Vita B. Thomæ quadripart., lib. 1, cap. viii-xiii.*

² *Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 24, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke. — Vita B. Thomæ quadripart., lib. 1, cap. viii-xiii.*

³ *Ita seculum deseruit, ita repente mutatus est... ut omnes mirarentur. (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 27, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke.) — Veterem hominem renovare disposuit... jam transformatus in virum alterum. (Vita B. Thomæ quadripart., cap. ix, p. 46 et 47.)*

⁴ *Mittens regem, rogavit cancellarium sibi providere, quia ipse vix ini-
nedum duobus officiis poterat sufficere. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. 1,
cap. xvii, p. 32.) — Sigillum resignans, quod in cor regis altius ascendit.
(Math. Paris., t. I, p. 98.) — Radulf. de Diceto Imag. histor., apud
hist. angl. Script., t. I, col. 534, ed. Selden.*

1162. laquelle l'archevêque semblait vouloir s'affranchir de tout lien de dépendance à son égard, et il en eut d'autant plus de ressentiment qu'il s'y était moins attendu. Son amitié se tourna en aversion violente, et, à son retour en Angleterre, il accueillit dédaigneusement son ancien favori, et affecta de mépriser, quand il le vit paraître en froc de moine, celui qu'il avait tant fêté sous l'habit de courtisan normand, avec le poignard au côté, la toque à plumes sur la tête et les chaussures à longues pointes recourbées en cornes de bélier¹.

Le roi commença dès lors contre l'archevêque un système régulier d'attaques et de vexations personnelles. Il lui enleva l'archidiaconat de Canterbury, qu'il cumulait encore avec le siège épiscopal; puis il suscita un certain Clérambault, moine de Normandie², homme audacieux et de mœurs déréglées, qui avait quitté le froc dans son pays, et que le roi fit abbé du monastère de Saint-Augustin à Canterbury. Clérambault, soutenu par la cour, refusa de prêter le serment d'obéissance canonique entre les mains du primat, malgré l'ordre établi autrefois par Lanfranc pour ruiner l'indépendance des moines de Saint-Augustin, lorsque les religieux saxons résistaient encore aux Normands³. Le nouvel abbé motiva ce refus sur ce qu'anciennement, c'est-à-dire avant la conquête, son monastère avait joui d'une pleine et entière liberté. Beket revendiqua la prérogative que les premiers rois normands avaient attribuée à son siège. La dispute s'échauffa de part et d'autre; et Clérambault, conseillé par le roi et les courtisans, remit sa cause au jugement du pape.

¹ Order. Vital. Hist. ecclesiast., apud Script. rer. normann., passim.

² Monachus fugitivus et apostata in Normannia. (Chron. Willelm. Thorn., apud hist. angl. Script., t. II, col. 1819, ed. Selden.)

³ Voyez livre VII, t. II, p. 231 et 232.

Il y avait dans ce temps deux papes, parce que les cardinaux et les nobles romains n'avaient pu s'accorder pour un choix. Victor était reconnu comme légitime par l'empereur d'Allemagne Frederik, mais désavoué par les rois de France et d'Angleterre, qui reconnaissaient son compétiteur Alexandre, troisième du nom, chassé de Rome par ses adversaires, et réfugié alors en France¹. C'est à ce dernier que le nouvel abbé de Saint-Augustin adressa une protestation contre le primat d'Angleterre, au nom des antiques libertés de son couvent : chose bizarre, ces mêmes libertés, autrefois anéanties par l'autorité du pape Grégoire VII, dans l'intérêt de la conquête normande, furent déclarées inviolables par le pape Alexandre III, à la requête d'un abbé normand contre un archevêque de race anglaise.

Thomas, irrité de sa défaite, rendit aux courtisans attaque pour attaque, et comme ils venaient de se prévaloir contre lui de droits antérieurs à la conquête, lui-même se mit à réclamer tout ce que son église avait perdu depuis l'invasion des Normands. Il somma Gilbert de Clare de restituer au siège de Canterbury la terre de Tumbridge, 1163. que son aieul avait reçue en fief², et il éleva des prétentions du même genre contre plusieurs autres barons et contre les officiers du domaine royal³. Ces réclamations tendaient, quoique indirectement, à ébranler dans son principe le droit de propriété de toutes les familles anglo-normandes, et pour cette raison elles causèrent une alarme

¹ Alexandrum, qui tunc Romanorum schisma devitans degebat in Francia. (Gervas. Cantuar. Act. pontif. cantuar., apud hist. angl. Script., t. II, col. 1669, ed. Selden.)

² Gervas. Cantuar. Chron., apud hist. angl. Script., t. II, col. 1384, ed. Selden.

³ Ibid.